

Il assurait qu'on pouvait surtout l'assister en faisant dire des messes, et qu'il lui aurait fallu peu de chose pour être délivré depuis longtemps. Le lieu où il se tenait n'était point le purgatoire, car dans le purgatoire on n'est pas tourmenté par les démons. Je vis cet homme entouré de chiens qui aboyaient après lui et le déchiraient, parce qu'il avait fait souffrir à d'autres ce supplice. Il était souvent enchaîné dans diverses positions, attaché notamment comme sur un billot, et il était arrosé de sang bouillant qui courait à travers ses veines. Il me dit que l'espoir de la délivrance était pour lui un grand soulagement. Quand il m'eut parlé, il disparut tout à coup, et sembla s'enfoncer dans la montagne. La place où je l'avais vu était comme couverte d'un gazon enflammé.

Un saint personnage, ravi en extase, vit sur une grande place une table couverte d'or, d'argent, de diamants, de perles et de toute sorte de pierres précieuses; et en même temps une voix cria: "Ce trésor est à la disposition de tout le monde: que ceux qui en désirent en prennent à leur volonté!" C'était l'image de l'immense trésor des indulgences, ouvert chaque jour et à toute heure aux enfants de l'Eglise. Quel autre bienfait du Seigneur! Oui, dit Bourlatone, "nous avons dans notre religion des articles de créance bien surprenants: mais j'ose dire que, entre les autres, la foi d'une indulgence plénière n'est pas ce qui doit le moins nous étonner. Elle nous découvre des effets de la miséricorde si extraordinaires, que, sans la révélation divine et sans l'autorité de l'Eglise, nous ne pourrions soumettre nos esprits à croire un point qui passe toutes nos vues et qui est au-dessus de toutes nos espérances. N'est-il pas prodigieux qu'un Dieu jaloux de sa gloire et de sa justice, comme le Dieu des chrétiens, s'engage à en remettre toutes les prétentions, à en céder tous les intérêts, et cela par la voie la plus courte et la plus aisée, la plus gratuite, qui est la concession de l'indulgence?"

Et quand même nous n'obtiendrions pas une indulgence plénière, capable de délivrer tout d'un coup une âme, que d'indulgences partielles nous sont offertes, dans des conditions d'une facilité extrême! Ce sera une petite prière, une œuvre très simple de miséricorde, comme d'accompagner le Saint-Sacrement qu'on porte à un malade, ou de faire un peu de catéchisme aux ignorants: et au moyen de ces piuses pratiques, nous délivrerons une âme des peines représentées par le nombre de jours ou d'années qu'elle eût ici-bas consacrés à la pénitence. Quelle bonté de la part de Dieu! Quand donc, étant en état de grâce, je gagne pour un défunt cinquante jours, cent jours d'indulgence, je me dis: Cette pauvre âme va voir alléger son fardeau de la valeur d'expiation de cinquante ou de cent jours vécus sur la terre à la pénitence canonique, c'est-à-dire celle que l'Eglise imposait autrefois, au temps de sa discipline la plus rigoureuse. Avec un peu de zèle, il n'est pas un fidèle qui ne puisse obtenir de la sorte des dix et quinze années par jour, puisque la seule recitation des trois actes des vertus théologales, par exemple, est récompensée de sept ans et sept carêmes d'indulgence. C'est pourquoi il y a bien de la cruauté à ne pas procurer ce secours aux morts.

Nous n'avons point à expliquer ici la doctrine des indulgences, qui repose sur le pouvoir communiqué par Notre-Seigneur à ses Apôtres: *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* Le trésor s'en forme des mérites surabondants de Notre-Seigneur et des saints. C'est un point de catéchisme qui n'est étranger à aucun chrétien. L'application des indulgences ne se fait jamais, d'ailleurs, qu'au moyen d'une œuvre sainte, telle que la prière, un pèlerinage, une aumône, qui déjà possède son mérite propre. Ah! si nous pensions davantage à soulager de cette manière nos bien-aimés défunts!

† Ste Madeline de Pazzi avait avec une grande charité assisté à ses derniers moments une sœur de son ordre, morte en odeur de sainteté. Les religieux non seulement s'étaient empressés de reciter pour elle les offices ordinaires, mais elles lui avaient appliqué toutes les indulgences qu'elles pouvaient gagner dans la journée. Le corps était encore exposé dans l'Eglise, et Madeline, de la grille où elle se tenait, la regardait avec des sentiments de tendresse et de dévotion en priant pour le repos de son âme. Tout à coup elle la vit, resplendissante de lumière, sortir de cette froide dépouille et s'élever au ciel pour y recevoir la couronne de la gloire éternelle. La sainte ne put s'empêcher de crier: "Adieu, sœur, adieu, âme bienheureuse qui entrez dans le ciel avant que votre corps soit déposé dans la tombe! O bonheur, ô gloire! Ah! souvenez-vous de ceux que vous laissez sur la terre!" — Ces paroles, Jésus lui apparut pour la consoler, et lui dit que cette âme avait été si promptement délivrée du purgatoire par la vertu des saintes indulgences. — Depuis lors, la dévotion aux indulgences devint telle dans le monastère, qu'on se serait fait un scrupule d'en négliger une seule.

Pourquoi une étincelle de cette ferveur ne s'allumerait-elle pas aussi en nos cœurs? Pensons à tout ce qui nous est donné d'obtenir par ce moyen, et nous n'y manquerons plus.

ELEVATION.—Grand Dieu, qui voyez mon sincère et ardent désir de tirer des flammes du purgatoire les âmes de mes frères et de leur ouvrir les portes du ciel, parce que je sais qu'en cela même je réjouis votre Cœur adorable et me fais le coopérateur de son amour envers nous, en même temps que par la charité j'expie mes propres péchés: je vous offre pour ces âmes affligées, et en particulier pour celles qui ont plus de droits à mes suffrages, non seulement toutes les prières et les bonnes œuvres que je ferai aujourd'hui, ou que d'autres feront pour moi, mais encore celles que je ferai toute ma vie, et que d'autres, quels qu'ils soient, feront pour moi, durant ma vie et après ma mort. Je vous cède entièrement le droit que j'y puis avoir, autant que vous le voulez, que vous l'agréez et que cela peut contribuer à votre plus grande gloire. J'assisterai dans ce but au saint sacrifice, dans ce but je m'efforcerai de gagner des indulgences.

Trois Diplomes d'Honneur!

LA VACCINATION.

ON VOUS ÉCRIT D'ANVERS que le Jury de l'Exposition universelle vient de décerner aux imprimeurs de la société de Saint-Augustin (Désclée, D. Brouwer & Cie., Bruges & Lille) et de la Société de Saint-Jean l'Évangéliste (Désclée, Leffebvre & Cie., Tournai) *trois diplômes d'honneur*.

Nous saisissons l'occasion pour offrir nos plus sincères félicitations à ces deux célèbres maisons pour le triple honneur dont elles viennent d'être l'objet. Et hâtons-nous de dire que l'honneur était bien mérité!

Ces modernes émules des Elzévir et des Plantin font l'honneur de l'imprimerie du XIXe siècle. Leurs éditions, remarquables entre toutes, portent un cachet de distinction et d'art qui les font classer à part.

Le public canadien a pu déjà le remarquer, car notre fonds de librairie est amplement fourni des riches publications de ces imprimeurs et pour lesquels les compliments ne font pas défaut.

Honneur donc aux nouveaux diplômés!

Les trois ouvrages ci-dessous, bijoux typographiques, sortent de ces deux célèbres maisons:

LA VIE DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER, S. J.

Apôtre des Indes et du Japon

D'après le R. P. D. BOUHOURS, de la même Cie.

Nouvelle édition, revue, augmentée d'appendices, de la Neuvaine de la Grâce, ornée d'une carte de tous les voyages du saint, titres en marge dans un encadrement à filets rouges.

2 beaux volumes in-8 de XI 383-408 pages.....Prix franco \$2.00.

20 Histoire de saint Charles Borromée

Cardinal, Archevêque de Milan.

D'après sa correspondance et des documents inédits, par l'abbé Chs. SYLVAIN, chanoine honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes.

3 beaux volumes in-8 de 500 pages chacun.....Prix franco \$3.00

30 FASCICULUS MANUALIS E BREVIARIO ROMANO

Complectens Psalmos aliaque ad Horas diurnas in Festis, necnon commune Sanctorum. Accedunt Officia votiva per annum pro singulis hebdomadae Peris, auctiones item et Emendationes quarundam Lctionum Historicarum a S. B. C. perfectæ, ac nonnulla Sanctorum Officia recentiora que in Breviariis passim desiderantur.

1 volume in-12 de 323 pages. Rubrique rouge, reliure toile, tranche rouge..... \$1.50

Flore Mystique de saint Francois de Sales

ou

LA VIE CHRÉTIENNE SOUS L'EMBLEME DES PLANTES

1 volume in-32 elzévir, de 256 pages.....Prix franco 50 cts.

Devise: *Flores fructusque perennes.*

"Mon cher missionnaire,

"Parmi les inimitables comparaisons qui émaillent si délicieusement les écrits de notre Saint François de Sales, les plus délicates, les plus gracieuses et les plus frappantes sont, sans contredit, celles qu'il emprunte à la nature. C'est donc une œuvre éminemment littéraire en même temps que vous faites en les groupant et en les coordonnant dans cette *Flore mystique*.

"J'approuve et je bénis de tout mon cœur cette publication. Daigne notre aimable Saint accorder à tous vos lecteurs comme à vous-même, mon cher missionnaire, la grâce de réaliser la devise de votre livre en faisant paraître dans une vie toute salésienne les fleurs et les fruits sans cesse renouvelés d'une solide piété."

Ancecy, le 25 septembre 1873

† C. MARIE
Evêque d'Ancecy

PRECES QUOTIDIANÆ

(HEBRAÏQUE ET LATINE)

A. I. usum SS. Theologiæ et Linguae sanctæ hebrææ Studiosorum in Universitatibus catholicis et Seminariis episcopalibus. Collectæ et in hebræum versæ

a D. SCHILLING

1 volume in-16 de 123 pages.....Prix franco \$1.25

INDEX LIBRORUM PROHIBITORUM

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS XIII PONT. MAX.

JUSSU EDITUS.

Éditio novissima in qua libri omnes ab Apostolica Sede usque ad annum 1882 proscripti suis locis recensentur.

Un volume grand in-8 de LI-60 pages.....Prix franco \$1.50

Les ouvrages contenus dans l'Index sont de trois sortes: 1° les écrits des hérétiques, renfermant des hérésies ou traitant de la religion *ex professo*; ils sont défendus sous peine d'excommunication; 2° ceux des catholiques contre la foi ou les bonnes mœurs, et 3°, ceux des auteurs anonymes contenant une mauvaise doctrine, sont prohibés sous peine de péché mortel. Ces règles obligent aussi bien de droit naturel que de droit positif; la dispense est réservée au pape, aux congrégations de l'inquisition ou de l'index. L'édition que nous annonçons comprend, comme préliminaires, les dix règles formulées par le concile de Tronto, avec les observations de Clément VIII et d'Alexandre VII, les instructions aux examinateurs de Clément VII et de Benoît XIV, enfin les décrets sur les livres défendus, quoique non mentionnés dans l'Index. Son catalogue est réligé par ordre alphabétique d'auteurs.

(Bibliographie catholique.)

La variole ne compte guère que deux siècles d'existence. Inconnue des Grecs et des Romains, elle nous vient d'Arabie. Apportée en Espagne par les Maures, elle ne tarda pas à envahir les Gaules et l'Italie. La première mention en est faite en 570. Grégoire de Tours est le second écrivain qui en parle; il donne une description de l'épidémie qui fit des ravages terribles en 580. Il perdit lui-même deux enfants. Dagobert et Clodobert, fils de Chilpéric, en moururent.

Les historiens sont muets sur la variole pendant deux siècles; et c'est vers 742, lorsque les Sarrasins envahirent l'Espagne et la Gaule narbonnaise, que le fléau revint à leur suite; elle disparut encore, pour revenir avec les croisés, puis s'accéléra définitivement en Europe au quatorzième siècle. Les Européens, à leur tour, la portèrent en Amérique. Voilà donc une maladie qui a fait son tour du monde.

Les épidémies de variole ayant été assez nombreuses au dix-septième siècle, on chercha les moyens de la combattre; c'est alors qu'est née l'inoculation. Elle consistait à introduire sous l'épiderme une gouttelette de pus pris à une pustule variolique. On communiquait ainsi une variole bénigne; et dans des circonstances favorables. L'inoculation était pratiquée de temps immémorial en Chine et dans les Indes; de l'Angleterre elle parvint en France, où elle trouva des obstacles à se faire accepter.

Le 27 août 1774, la cour était à Versailles, et le roi Louis XV se plaignait de fièvre, de courbature. Quelques jours après, une variole confluyente se manifestait et se terminait le 10 mai par la mort du monarque.

La panique s'empara des grands personnages de la cour, et l'inoculation fut pratiquée sur les membres de la famille royale au château de Marly.

Vingt-quatre années après, une autre découverte devait renverser les inoculations. Chargé des inoculations dans les campagnes de Berkeley, Jenner avait remarqué que, chez un certain nombre de personnes, elles échouaient complètement, et apprit, par l'opinion publique, qu'une tradition populaire considérait comme préservées de la variole toutes les personnes qui, en traçant les vaches affectées du cowpox, avaient contracté les pustules de cette maladie. Ce fut pour lui un trait de lumière: il en conclut que ces pustules étaient un véritable préservatif de la variole. En deux années, la découverte de Jenner se répandit partout, et en 1800 la vaccination était pour la première fois pratiquée en France. Bientôt elle fut générale.

Jenner avait annoncé, et on crut avec lui et après lui, que la vaccination avait une immunité absolue. Il faut revenir de cette opinion, et admettre que la vaccination ne préserve d'une manière certaine et générale que pendant un temps qu'on peut fixer à environ quinze années.

Maintenant est-il établi que le virus (vaccin) dégénère? ce qui serait conforme aux lois ordinaires de la nature; si le virus dégénère, il faut le régénérer, il faut l'aller reprendre à sa source aussi souvent que possible, il faut demander à la vache son cowpox spontané, et non pas son cowpox factice inoculé, et il ne faut pas faire comme on a fait en 1870, où le vaccin humain faisait défaut, faire appel au vaccin cultivé dégénéré qui ne sont pas lactières ou de jeunes taureaux.

Quand on rencontre une vache ayant un cowpox spontané, qu'on en profite, qu'on pratique la vaccination de bras à bras, avec le vaccin d'enfant pris du sixième ou septième jour; qu'on ne vaccine pas les enfants avant le quatrième ou cinquième mois: on agra ainsi dans les conditions les plus avantageuses. Si des accidents se sont produits, c'est parce qu'on s'est éloigné de ces règles, qu'on a fait de mauvais choix, qu'on a mal opéré, par exemple, en demandant à la pustule son sang et non son virus seul.

La vaccine, comme toutes les bonnes choses, a eu ses destructeurs. On est venu l'accuser d'être déplacée dans la mortalité en favorisant d'autres maladies, la scarlatine, la rougeole, arguments spécieux qui ne reposent sur aucune donnée certaine. La vaccine ne ferait-elle que reculer ou déplacer la mortalité, que prévenir les cicatrices de la variole, les ophtalmies, que faire vivre jusqu'à l'âge adulte ceux que la variole enlèverait dès l'enfance, elle aurait déjà rendu un assez grand service à l'humanité. Du reste, en considérant l'état sanitaire général dans notre pays, on ne trouve aucune raison de s'alarmer et de croire à une augmentation d'épidémies de varioles.

Parents, vaccinez donc vos enfants avec soin et avec confiance. (*Petites lectures illustrées*, 1875.)

Au moment où nous allons mettre notre journal sous presse, nous recevons un ouvrage qui porte un cachet historique d'un grand intérêt pour nous Canadiens, puisqu'il nous parle de nos chers Acadiens.

Nous regrettons de ne pouvoir, pour aujourd'hui, qu'en donner le titre et le prix, vu que le temps et l'espace nous font tous deux défaut:

VOYAGE DE SIEUR DE DIEREVILLE EN ACADIE,

précédé d'une introduction et suivi de notes et d'extraits; par L. U. Fontaine, avocat et directeur de colonisation. Québec, imprimerie de A. Côté & Cie. Volume in-12 de 243 pages...\$0.60

Nos sincères remerciements à M. Fontaine pour son généreux envoi. Nous apprécierons ce livre dans un prochain numéro.